

VILLE DE ROYAN

67033  
REUNION DU 14 AVRIL 1967 à 20 H 45. -

OBJET :

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA  
SOCIETE "LA FLOTTE".**

Le quatorze avril mil neuf cent soixante sept, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de M. MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 10 avril 1967.

Etaient présents : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BOUDEY, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMECCQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, POUGET, GACHET.

Représentés : M. de LIPKOWSKI par M. MATRAS.  
M. BOUCHET par M. BUJARD.

Secrétaire : M. TETARD.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Société "LA FLOTTE" n'avait pas fourni son bilan d'activité pour l'année 1966, lors de l'examen par le Conseil Municipal des demandes de subvention formulées par des diverses Sociétés.

Une subvention de 600 F avait été inscrite au budget primitif 1967, à titre prévisionnel en faveur de cette société.

Par lettre en date du 15 février 1967, le Président de cette Société vient d'adresser le bilan pour l'année 1966 en sollicitant une aide supplémentaire pour tenir compte de son activité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale des Finances,  
en date du 7 avril 1967,

DECIDE :

- d'allouer une subvention complémentaire de 350 F. à la Société "LA FLOTTE" pour l'année 1967.
- que cette somme sera prélevée sur le crédit réservé figurant au chapitre 951 - article 657 du budget primitif pour l'exercice 1967.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,



Maurice MATRAS.



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le

Le Sous-Préfet,

25 AVR. 1967